# 

* Date : 06-09-2016
* Language : French
* Section : Legislation
* Source : Numac 2016778354
* Author :

Justice de paix de Charleroi V
Par ordonnance du 29 août 2016, le juge de paix de Charleroi V a prononcé des mesures de protection de la personne et des biens, conformément à la loi du 17 mars 2013, réformant les régimes d'incapacité et instaurant un nouveau statut de protection conforme à la dignité humaine.
Monsieur Patrick PAUWELS, né à Charleroi le 24 mars 1958, domicilié à 6032 Charleroi, rue Vandervelde 86/0000, résidant rue Trieu Kaisin 134, à 6061 Montignies-sur-Sambre, a été déclaré incapable pour les actes en rapport avec ses biens et sa personne.
Maître Claudine TERWAGNE, avocate à 6000 Charleroi, boulevard Defontaine 21/031, a été désignée en qualité d'administrateur des biens et de la personne de la personne protégée susdite.
Pour extrait conforme : le greffier, (signé) GARIN, Katy.